MISE EN DEMEURE – Respect de la dignité des agents territoriaux et alerte sur les pratiques managériales au lycée [redacted]

1 message

Association ADIPTE CRIF <adipteiledefrance@gmail.com> mar. 17 nov. 2026 à 07:38

[redacted]

Monsieur le Proviseur,

Notre association, ADIPTE-CRIF, a été destinataire de nombreux témoignages et signalements particulièrement préoccupants concernant les conditions de travail des agents territoriaux affectés au lycée [redacted]

Plusieurs témoignages concordants font notamment état de fouilles de sacs personnels, de soupçons de vols de denrées alimentaires, de propos intimidants, de situations vécues comme humiliantes et de craintes de représailles hiérarchiques.

Ces témoignages décrivent un climat professionnel particulièrement préoccupant, que notre association ne saurait ignorer.

Nous vous rappelons que les agents territoriaux ne sont ni des sous-fonctionnaires ni vos serviteurs. Ils sont membres à part entière de la communauté éducative, conformément à l'article L. 913-1 du Code de l'éducation.

Notre association vous demande de concentrer votre énergie sur vos missions de chef d'établissement, sur la scolarité des élèves, l'accompagnement des enseignants et des personnels, ainsi que sur la sécurité physique et psychologique de l'ensemble des agents.

Votre mission consiste à garantir le bon fonctionnement de votre établissement, et non à exercer des pressions sur les agents territoriaux ou à entretenir des pratiques susceptibles de caractériser un harcèlement moral.

En conséquence, nous vous mettons formellement en demeure :

- De faire cesser toute pratique managériale humiliante, intimidante ou abusive ;
- De faire cesser toute fouille de sacs personnels réalisée en dehors du cadre légal ;
- De garantir le respect de la dignité des agents territoriaux ;
- De prévenir toute mesure de représailles à l'encontre des agents ayant signalé des dysfonctionnements.

Notre association dénonce fermement toute forme d'asservissement des personnels territoriaux par la hiérarchie académique.

Le Conseil régional d'Île-de-France est d'ores et déjà informé de plusieurs éléments concernant votre établissement. Il lui appartiendra, en sa qualité d'employeur, de protéger ses agents face aux éventuels abus d'autorité.

Nous sollicitons également l'ouverture d'une enquête administrative indépendante et procéderons à un signalement auprès du procureur de la République de Paris.

Notre association veillera désormais tout particulièrement aux conditions de travail des agents territoriaux de votre établissement, dont la situation nous préoccupe profondément.

Le temps où les agents territoriaux pouvaient être considérés comme des fonctionnaires de seconde zone doit prendre fin.

Nous attendons une réponse écrite sous huit jours.

Cordialement,

Pour L'ADIPTE-CRIF

Association Loi de 1901
Association de défense des intérêts des personnels techniques et d'entretien du Conseil régional d'Île-de-France
mail:adipteiledefrance@gmail.com
SIRET: 94105882800018

Copies :

- Présidence du Conseil régional d'Île-de-France ;
- Direction générale des services ;

- Direction générale adjointe chargée des ressources humaines ;
- Rectorat de l'académie de Paris,
-syndicats représentatifs